

formation aux forces de sécurité congolaises, conformément au mandat qui était le sien, et de rendre compte régulièrement des

actions menées à cet égard, en présentant notamment des données concrètes et des analyses des tendances.

9. La situation en République centrafricaine

Décision du 28 octobre 2004 (5067^e séance) : déclaration du Président

À sa 5067^e séance, le 28 octobre 2004, le Conseil a invité le représentant de la République centrafricaine à participer au débat. Le Président (Royaume-Uni) a ensuite fait une déclaration au nom du Conseil¹, par laquelle celui-ci, entre autres :

A salué en particulier l'esprit de consensus dont les parties centrafricaines avaient fait preuve et qui témoignait de leur détermination à poursuivre jusqu'à son terme le processus de transition;

A encouragé les Centrafricains à poursuivre leurs efforts en vue d'assurer le succès du référendum constitutionnel en novembre prochain et la bonne organisation en janvier 2005 d'élections présidentielles et législatives libres, transparentes et démocratiques;

A salué l'aide apportée par la communauté internationale en faveur de la stabilisation et du redressement de la République centrafricaine;

A appelé les bailleurs de fonds internationaux et les institutions financières internationales à continuer à apporter un appui résolu à la République centrafricaine;

A exprimé toutefois sa préoccupation devant la dégradation de la situation financière de l'État et du secteur public, et a appelé les autorités centrafricaines à réagir de façon résolue en vue de remédier à cette situation;

A encouragé par ailleurs les autorités centrafricaines à poursuivre de manière résolue la lutte contre les violations des droits de l'homme.

Décision du 22 juillet 2005 (5232^e séance) : déclaration du Président

À sa 5232^e séance, le 22 juillet 2005, le Conseil a inscrit à son ordre du jour le rapport du Secrétaire général sur la situation en République centrafricaine et les activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BONUCA)². Dans son rapport, le Secrétaire général a observé qu'au terme des premier et second tours des élections, qui avaient eu

respectivement lieu le 13 mars et le 8 mai 2005, le général Bozizé avait été élu à la présidence de la République centrafricaine. Malgré quelques dysfonctionnements, le processus électoral avait été jugé libre, fiable, équitable et transparent. Notant que des inquiétudes subsistaient quant à la situation en matière de sécurité, le Secrétaire général a indiqué que les autorités de la République centrafricaine étaient préoccupées par les risques de récupération de bandes armées, qui continuaient à sévir dans tout le pays, à des fins de déstabilisation politique du nouveau régime; il a ajouté que les efforts déployés par le BONUCA pour restructurer les forces armées et achever la réintégration des anciens combattants se poursuivaient. S'agissant de la situation économique, le Secrétaire général a indiqué que les finances du pays continuaient de traverser une crise profonde, et restaient fortement dépendantes d'appuis extérieurs, mais a ajouté que la croissance devrait reprendre dans la plupart des secteurs en 2005. Il a indiqué que de sérieuses violations des droits de l'homme avaient été enregistrées dans l'ensemble du pays, y compris par les organismes de répression, et que le BONUCA poursuivait sa mission de sensibilisation et de formation.

Le Conseil a invité le représentant de la République centrafricaine à participer à la discussion. Le Président (Grèce) a fait une déclaration au nom du Conseil³, par laquelle celui-ci, entre autres :

S'est félicité vivement du bon déroulement des élections présidentielles et législatives et a salué l'entrée en fonctions des institutions nouvellement élues dont la stabilité était nécessaire pour garantir une paix durable en République centrafricaine;

A rendu hommage à la Force multinationale de la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale, la France, l'Union européenne, la Chine et l'Allemagne pour l'appui décisif qu'elles leur avaient apporté;

A appelé les bailleurs de fonds internationaux et les institutions financières internationales à poursuivre avec générosité leur appui à la République centrafricaine;

A demandé au Secrétaire général d'explorer la possibilité de mettre en place un comité de suivi ou d'élargir le Comité des

¹ S/PRST/2004/39.

² S/2005/414, soumis en application de la déclaration présidentielle du 26 septembre 2001 (S/PRST/2001/25).

³ S/PRST/2005/35.